



Services Techniques  
6-Libertés publiques et pouvoir de police  
6.1-Police municipale  
Réf : 2023.452

## ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT LA CIRCULATION 10 chemin du Solarium

Le Maire de la Commune de GRADIGNAN (Gironde),  
**VU** les articles L 2213-1 à L 2213-6 du Code général des Collectivités Territoriales, relatifs aux pouvoirs conférés aux Maires en matière de circulation et de stationnement,  
**VU** le Code de la Voirie routière, Art. R 115-1 et suivants,  
**VU** le Code de la Route, **VU** le Code Pénal,  
**VU** la demande présentée la société «SMDA» qui souhaite réaliser les travaux de taille d'un arbre, sur le site du CENBG au droit du n°10 chemin du Solarium,  
**CONSIDERANT** qu'il appartient au Maire, dans un but de sécurité publique, de réglementer la circulation sur cette voie,

### ARRETE

=====

#### **ARTICLE 1er**

**Du 10 au 12 janvier 2024**, L'entreprise « SMDA » est autorisée à réaliser les travaux de taille d'un arbre, au droit du n°10 chemin du Solarium (voie métropolitaine).

#### **ARTICLE 2**

Durant la période des travaux :

- Les travaux s'effectueront par demi chaussée de l'avenue de la Poterie jusqu'au n°10 et la circulation sera régulée par feux tricolores,
- Après le n°10 le chemin du Solarium sera barrée à la circulation et une déviation sera mise en place par l'avenue de la Poterie et l'avenue de la Madeleine,
- Le stationnement des véhicules sera interdit au droit des travaux,
- La vitesse sera limitée à 30 km/h,
- Le nettoyage, balayage et la remise en état de la voirie, et trottoirs devront être réalisés.

#### **ARTICLE 3**

Toute contravention au présent arrêté, qui sera publié et affiché sera constatée par un procès-verbal et poursuivie conformément à la loi.

#### **ARTICLE 4**

Le présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Responsable de la DGEP4, Bordeaux Métropole,
  - Monsieur le Directeur de l'entreprise SMDA,
  - Monsieur le Directeur du SDISS33,
  - Monsieur le Major Chef de la Police Municipale.
- qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à GRADIGNAN, le 18 décembre 2023

Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué



Gérard FABIA